

RPI Vienne – Villers – Saint Cyr

Ecole maternelle de Vienne
2 route de la Vallée du roi
95510 Vienne en Arthies
01.34.78.21.41
0950965F@ac-versailles.fr

Ecole élémentaire de Villers
3 route de Vétheuil
95510 Villers en Arthies
01.34.78.22.94
0950366G@ac-versailles.fr

Ecole élémentaire de Saint Cyr
6 rue du Parc
95510 Saint Cyr en Arthies
01.34.78.21.48
0950360A@ac-versailles.fr

CONSEIL D'ECOLES du mardi 16 octobre 2018 / Ecole élémentaire de Villers-en-Arthies

Personnes présentes

Enseignantes : Mmes BARBOSA, CARÉ, MANSOUKINA, OHACO, REISSNER

Mairies : M. BILLOUE (Mairie de Vienne et Président du SIIS), Mme GALIBERT (Mairie de Vienne et titulaire du SIIS), M. RENARD, (Maire de Villers) ; Mme BINAY (Mairie de Villers et suppléante du SIIS) ; Mme PANTIC (Maire de Saint Cyr), M. MARAIS (Mairie de Saint Cyr et Vice-Président du SIIS), .

Représentants des Parents d'Elèves

- Titulaires : Mmes BOINET, HOQUET, DESHEULLES, POIRIER-CHAUSSIS
- Suppléante remplaçant un titulaire :
- Suppléante : Mme RIVOLI, TESSIER , MECHALI, FAUQUET

Personnes absentes excusées

M. COAIL, Inspecteur de l'Education Nationale (IEN Vexin)

Mme LAPCHIN, (Maire de Vienne et suppléante du SIIS)

Représentants des Parents d'Elèves : Mmes Rova et Edwige

Mme BATOLA, Psychologue scolaire (RASED)

Mr .JAVELOT, DDEN

Présidente de séance : Mme BARBOSA

Secrétaire : Mme REISSNER

Après une présentation des différents membres, la coordinatrice aborde l'ordre du jour du Conseil d'Ecoles.

I. Installation du Conseil d'Ecoles

La coordinatrice prend note que conformément à l'article **D411.3** du code de l'éducation (*Annexe A*), une fois élus, les conseils d'écoles de chacune des 3 écoles du RPI ont décidé de se regrouper pour l'année scolaire, dans un conseil d'école commun, où siègeront les membres de chacun des conseils des écoles d'origine.

L'annexe A est consultable dans chaque école.

1. Composition

Elle rappelle que la composition du Conseil d'Ecoles du RPI est conforme à l'article D411-1 du code de l'éducation (modifié par le [Décret n°2013-983 du 4 novembre 2013 - art. 1](#)), joint par mail à l'ordre du jour du Conseil d'Ecole de chaque école. Elle s'assure que les membres du Conseil d'écoles en ont pris connaissance et vérifie le statut des 2 élus retenus par chaque conseil d'Ecole, soit 6 élus au sein du conseil d'Ecoles du RPI :

* mairie de Vienne

- a. le maire ou son représentant : Mme Lapchin, maire ; Mr Billoué, président du SIIS et adjoint à la mairie de Vienne)
- b. le président de l'établissement public de coopération intercommunale (transfert des dépenses de fonctionnement de l'école au SIIS) ou son représentant : Mme Galibert, titulaire.

* mairie de Villers

- a. le maire ou son représentant : Mr Renard, maire
- b. le président de l'établissement public de coopération intercommunale (transfert des dépenses de fonctionnement

de l'école au SIIS) ou son représentant : Mme Binay.

*** mairie de Saint Cyr**

a. le maire ou son représentant : Mme Pantic, maire

b. le président de l'établissement public de coopération intercommunale (transfert des dépenses de fonctionnement de l'école au SIIS) ou son représentant : Mr Marais (titulaire)

Elle interroge les membres du conseil d'Ecole sur d'éventuelles questions apparues à la lecture de l'annexe A. Elle rappelle également le rôle des représentants des Parents d'élèves : « **Assistent avec voix délibérative (...) les représentants des Parents d'Elèves en nombre égal à celui des classes du RPI, sont élus selon les modalités fixées par arrêté du ministre chargé de l'éducation. Les suppléants des représentants des Parents d'élèves ont le droit d'assister aux séances du Conseil d'Ecoles, même si les titulaires sont présents ; toutefois, ils ne peuvent prendre part aux débats, à moins de remplacer le titulaire correspondant absent.** » *L'annexe A est consultable dans chaque école.*

2. Attributions

Elle précise que les attributions du Conseil d'Ecoles sont définies dans l'article **D411.2** du code de l'éducation, modifié par le [Décret n°2013-983 du 4 novembre 2013 - art. 1](#) et présenté dans l'Annexe A, joint par mail à l'ordre du jour. Elle interroge les membres sur d'éventuelles questions apparues à la lecture du document. *L'annexe A est consultable dans chaque école.*

3. Règlement intérieur du Conseil d'Ecoles

La coordinatrice précise que le règlement intérieur du Conseil d'Ecoles, réécrit dans son article 1^{er} en 2014/2015 suite au [décret n°2013-983 du 4 novembre 2013 \(art. 1\)](#), n'a pas été modifié cette année. Elle procède alors au vote du règlement intérieur par les membres présents : 19 voix, le règlement est adopté à l'unanimité. Elle note qu'une information diffusée aux familles rappellera que le procès verbal du Conseil d'Ecoles sera affiché dans les écoles et mis en ligne prochainement sur le site d'une des mairies, comme le précise le règlement intérieur du Conseil d'Ecoles. *Le règlement intérieur du Conseil d'Ecoles est présenté en annexe B et consultable dans chaque école.*

II. Rentrée 2018/2019

1-Effectifs

A la rentrée d'octobre 2018, le RPI compte 97 élèves (93 familles sur le RPI), répartis sur 3 écoles :

• *Ecole maternelle de Vienne-en-Arthies : 21 élèves (20 familles) 2 PAI médicaux, 1 PAI en cours*

* 1 classe de PS/MS : 21 élèves : 7 PS - 14 MS

Directrice et enseignante Mme Reissner , ATSEM Mme Bourgeois,

• *Ecole élémentaire de Villers-en-Arthies : 39 élèves (37 familles) 1 PAI médical*

* 1 classe de GS/CP : 20 élèves : 11 GS - 9 CP

Directrice, enseignante et coordinatrice Mme Barbosa, ATSEM Mme Pereira ; Enseignante ¼ temps (mardi) :

Mme Etchard

* 1 classe de CP/CE1 : 19 élèves : 7 CP - 12 CE1

Enseignante : Mme Mansoukina

• *Ecole élémentaire de Saint Cyr-en-Arthies : 37 élèves (36 familles) 2 PAI médicaux*

* 1 classe de CE2/CM1 : 19 élèves : 12 CE2 – 7 CM1

Directrice et enseignante : Mme Caré

* 1 classe de CM1/CM2 : 18 élèves : 8 CM1 – 10 CM2

Enseignante : Mme Ohaco

Soit une répartition par niveaux : 7 PS – 14 MS – 11 GS – 16 CP – 12 CE1 – 12 CE2 – 15 CM1 – 10 CM2

2. Réunions de rentrée

Vienne Lundi 10/09 à 17h00 (PS/MS)
Villers Jeudi 06/09 à 17h00 (CP/CE1 et GS / CP)
Saint-Cyr Vendredi 07/09 à 17h00 (CE2/CM1 et CM1/CM2)

Des rendez-vous individuels peuvent être pris tout au long de l'année scolaire pour le suivi de la scolarité de son enfant.

Une réunion d'information sur le Conseil d'Ecoles et les élections de parents d'élèves a été organisée le vendredi 14/09/2018 à 17h00 à l'école de Villers-en-Arthies.

3. Protocole d'accueil des élèves en cas d'absence des enseignants du RPI

La coordinatrice rappelle que le conseil d'Ecoles a adopté un protocole d'accueil des élèves en cas d'absence des enseignants, sauf en cas de grève annoncée et suivie et en cas d'intempéries (*Annexe C*). Elle souligne que ce document est indispensable, compte tenu de la configuration du RPI.

Principe à retenir par les familles : **un élève ne peut être accueilli qu'en présence d'un enseignant** (titulaire du poste, remplaçant), c'est-à-dire qu'un élève ne peut être accueilli par une Atsem qu'en présence de l'enseignant.

Le protocole est soumis à l'avis des membres du Conseil d'Ecoles : 16 voix, le protocole est adopté à l'unanimité. Il sera transmis à l'Inspection.

Le protocole d'accueil en cas d'absence des enseignants, est présenté en annexe C et consultable dans chaque école.

Cas exceptionnel des intempéries :

En cas d'intempéries, d'absence de transport scolaire et d'absence ou de retard d'un enseignant, les élèves peuvent être accueillis dans l'école de leur lieu d'habitation. Les élèves habitant Haute-Isle sont accueillis dans leur école d'affectation.

L'équipe enseignante énonce son souhait de ne pas voir les personnels de mairie accueillir en garderie les élèves qui ne sont pas scolarisés sur l'école de Villers (car les élèves ne pourraient pas être amenés via le bus dans leur école respective).

4. Elections des Parents d'élèves 2018/2019

Les élections des Représentants des Parents d'Elèves ont eu lieu le vendredi 12 octobre 2018 ; un scrutin a été organisé dans chaque école du RPI. L'équipe enseignante remercie les parents et les mairies qui ont participé à la mise en place et au bon déroulement de ces élections.

Résultats du scrutin par école :

* Ecole maternelle de Vienne : scrutin de 08h10 à 12h10

- 39 électeurs : 21 votants, soit 21 suffrages exprimés et 0 suffrages blancs-nuls.

Soit une participation de 53,85 % avec un vote uniquement par correspondance.

- Représentants de Parents élus ➤ Titulaire : Mme Poirier-Chaussis

➤

Suppléante : Mme Edwige

* Ecole élémentaire de Villers : scrutin de 08h10 à 12h10

- 73 électeurs : 51 votants, soit 45 suffrages exprimés et 6 suffrages blancs-nuls.

Soit une participation de 69,86 % avec un vote uniquement par correspondance.

- Représentants de Parents élus ➤ Titulaires : Mmes Boinet et Hocquet

➤ Suppléantes : Mmes Méchali et Fauquet

* Ecole élémentaire de Saint Cyr : scrutin de 08h05 à 12h05

- 72 électeurs : 62 votants, soit 50 suffrages exprimés et 12 suffrages blancs-nuls.

Soit une participation de 86,11 % avec un vote uniquement par correspondance.

- Représentants de Parents élus ➤ Titulaires : Mmes Desheulles et Rova

➤ Suppléantes : Mmes Rivoli et Tessier

III. Vie des Ecoles

1. Règlement intérieur des Ecoles du RPI / Charte de la Laïcité

La coordinatrice rappelle que le règlement intérieur des écoles (Annexe D) ainsi que la charte de la laïcité (Annexe E) ont été distribués en début d'année à tous les élèves du RPI. Ils ont été signés par les familles et les élèves.

Elle interroge les membres sur d'éventuelles questions apparues à la lecture du règlement intérieur.

Le règlement intérieur des écoles est alors soumis au vote des membres du Conseil d'Ecoles : 19 voix, l'article est donc adopté à l'unanimité.

2. Comptes rendus financier et d'activités des coopératives scolaires

La coordinatrice demande aux mandataires des coopératives scolaires de présenter les soldes des coopératives au 31 août 2018 :

Vienne	2076,46 €
Villers	1169,18 €
Saint Cyr	1280,70 €
USSC (Compte commun aux 3 écoles pour les actions RPI) :	119,61 €

• USSC (compte commun aux 3 écoles) Lors de l'assemblée générale du vendredi 14 septembre 2018, Mme Méchali et Mme Hocquet ont été élues nouveaux membres.

La coordinatrice précise que les activités organisées par les coopératives scolaires s'adressent à tous les élèves. Elles concernent notamment la culture, les sciences, l'éducation à la citoyenneté et la responsabilité ; les sorties sont gratuites pour les familles.

3. Subventions 2018/2019

La coordinatrice rappelle le montant des subventions du SIIS accordées aux écoles :

- sorties scolaires (transport) : 500 € / école sur l'année scolaire
- budget de fonctionnement : 45 € / élève sur l'année civile (calculé sur l'effectif de septembre)
- coopérative scolaire : 191 € / classe sur l'année scolaire.

Monsieur Billoué est interrogé sur le versement des subventions-coopérative scolaire de 2018 non reçues à ce jour.

Mr Billoué répond que le versement sera effectué avant la fin de l'année.

4. Activités Pédagogiques Complémentaires (APC)

La coordinatrice précise les modalités de l'APC :

- en groupe restreint
- avec l'accord des parents.
- volume horaire d' 1h/semaine devant les élèves (*soit 36h/an*)

Horaires : Saint Cyr : lundi 16h15-17h15 - Villers : lundi 16h25-17h25- Vienne :lundis et mardi 8h25-8h55.

Les APC peuvent être consacrées à l'aide aux apprentissages (aide personnalisée), l'aide au travail personnel ou une activité liée au projet d'Ecole.

Le tableau prévisionnel général d'organisation des APC pour l'année scolaire 2018/2019 est consultable dans chaque école.

5. Cantine

Chaque directrice présente le fonctionnement de chaque cantine, une par site :

- Vienne entre 16 et 18 élèves sur 1 service / Mmes Manuby et Bourgeois
- Villers, entre 38 et 36 élèves sur 2 services Mmes Branken, Moreaux, Parmentier
- Saint Cyr, jusqu'à 36 élèves sur 2 services / Mmes Cabot, Sirre et Coste

IV. Actions pédagogiques

1. RASED (Réseau d'Aides Spécialisées aux Enfants en Difficultés)

La coordinatrice présente le fonctionnement du RASED : le RPI dépend du secteur Vexin Ouest, lequel fonctionne avec une psychologue scolaire, Mme Batola, titulaire de son poste et avec un maître E (*enseignant spécialisé chargé de l'Aide pédagogique*), Mme Lecompte.

Mme Sandrine Nicolas est référente de l'Intégration Scolaire (PPS), (01.30.39.23.19 – Collège Rolland Vasseur à Vigny).

Chaque directrice présente les éléments de la concertation RASED du 1^{er} trimestre :

Vienne : Concertation prévue le 08 novembre

L'école accueille 2 élèves avec PAI et 1 PAI en cours

Villers : Concertation le 09/10/2018

Un élève signalé au RASED en GS, deux élèves signalés en CP, deux élèves signalés en CE1.

L'école accueille un élève avec PAI, 1 élève avec PPRE et 1 élève avec un PAP en cours.

Saint Cyr : Concertation du 04/10/2018

6 élèves signalés au RASED en CE2/CM1, 6 élèves signalés en CM1/CM2.

En CE2/CM1 : 2 élèves avec un PAP, un élève avec un PAP en attente de modification en PPS, un élève avec un PPRE.

En CM1/CM2 : deux élèves avec un PPS avec AVS (6h), deux élèves avec un PAI, deux élèves avec un PAP, un élève avec un PPRE.

Chaque élève ou parent peut contacter directement le maître du RASED, la Psychologue scolaire ou le médecin scolaire pour tout trouble des apprentissages. Une plaquette de présentation du RASED et une du médecin scolaire sont affichées à l'école et/ou disponibles auprès de la directrice.

2. Evaluations CP, CE1 et CE2

Evaluations CP et CE1 (passation du 17 septembre au 21 septembre 2018)

Les évaluations nationales de début de CP et de début de CE1 en Français et en Mathématiques sont destinées à identifier les acquis et les besoins des élèves. Les résultats ont été renvoyés informatiquement.

Evaluations CE2 (passation du 17 septembre au 24 septembre 2018) : à ce jour,

Les résultats ont été renvoyés informatiquement, mais n'ont à ce jour pas encore été traités.

Les résultats des élèves seront ensuite transmis individuellement aux familles lors d'une réunion d'information.

V. Actions éducatives

1. Projet d'Écoles du RPI

Le projet d'écoles a été élaboré durant l'année scolaire 2017/2018 et validé lors du troisième conseil d'école du 19/06/2018.

Les trois axes prioritaires retenus sont :

- Comparer, estimer et réaliser des mesures
- Améliorer la maîtrise du langage, employer un vocabulaire juste et précis
- Améliorer le geste graphique

2. Projets de l'année

Rencontres sportives inter-écoles du RPI :

- Cross des Ecoles (De la GS au CM2) Vendredi 05/10/2018 à Villers
- Tee Ball Mardi 04/06/2019 à Villers
- Olympiades Mardi 02/07/2019 à Villers.

Projets inter-écoles du RPI :

- Projet « Au fil du temps » : projet de lecture/écriture en correspondance avec la MARPA (maison de retraite), en lien avec le projet d'école, avec les élèves du CP au CM2 (écoles de Villers et St Cyr). Le projet est en cours d'élaboration et des dates sont encore à définir.
- Journées banalisées (ateliers de grandeurs et mesures et vocabulaires) ont lieu le 27 mai 2019 pour les 3 écoles et le 28 mai 2019 pour les écoles de Villers et St Cyr.
- Faïtes de la Musique à l'école (chants et danses au fil du temps) Mardi 25/06/2019 à Vienne
- Les chorales d'écoles sont reconduites

3. Projets et sorties par école

- Vienne :

Projets
<ul style="list-style-type: none">• Promenades d'automne dans la nature et découvrir l'environnement de l'école.• Projet sur l'alimentation : découvrir des aliments et des recettes• Le blog d'école est reconduit cette année• Visite guidée de la ferme pédagogique

- Villers :

Projets
<ul style="list-style-type: none">- Projet « Face à face » de Villarceaux- Une demie-journée banalisée par période : ateliers en lien avec le projet d'école (axe : améliorer

la maîtrise du langage et les grandeurs et mesures)

- Préparation au spectacle « Oulipolisson » : atelier d'écriture et de mise en scène, en lien avec le projet d'école. La date est encore à définir.
- 9 novembre : Sensibilisation à la commémoration du 11 Novembre (visite du monument aux morts de Villers-en-Arthies, avec l'intervention de Mr Renard (maire de Villers-en-Arthies) et de personnes membres de l'association des anciens combattants.
- « Au fil du temps » Visite du musée du Louvres et promenade en bateau mouche à Paris en mai ou juin – à confirmer
- Visite guidée de la ferme pédagogique

- Saint Cyr

Projets

- 9 novembre : Sensibilisation à la commémoration du 11 Novembre (visite du monument aux morts de Villers-en-Arthies, avec l'intervention de Mr Renard (maire de Villers-en-Arthies) et de personnes membres de l'association des anciens combattants.
- Préparation au spectacle « Oulipolisson » : atelier d'écriture et de mise en scène, en lien avec le projet d'école. La date est encore à définir.
- Intervention de la gendarmerie CM1/CM2 (internet, harcèlement, sexisme, racket, ...) : jeudi 13/12/2018
- Attestation aux premiers secours en période 5
- Visite guidée de la galerie d'art de Monsieur Gravier en période 5
- Ecoute musicale et découverte de l'orgue en période 5
- Visite guidée du parc du château de la Bûcherie en période 5
- Sortie sur Paris (Louvres médiéval – Le château fort et ses merveilles. La conciergerie- Du palais du Roi à la prison de la Reine) – à confirmer

- Sorties inter-écoles du RPI

NOEL 2018

Le spectacle de Noël, le conte musical « Pierre et le loup » (*Pierre a désormais bien grandi ! Pierre retrouve les lieux de son enfance, avec l'aide de ses instruments de musique*). Ce théâtre musical aura lieu à la salle des fêtes de Vienne le jeudi 20 décembre 2018 au matin (Tarif : 695€ . 600€ sont pris en charge par le SIIS, les écoles participent de 95€ grâce à la coopérative scolaire).

Le repas de Noël aura lieu sur chaque site le jeudi 20 décembre 2018.

- Rencontre élèves/écoles

Après l'école, une « porte ouverte » pourrait être organisée sur les écoles du RPI dans le but de familiariser et rassurer les élèves qui arriveront dans dans leur future école (visite du bâtiment, rencontre avec les futures enseignantes...). Celle-ci pourrait avoir lieu en février pour l'école de St Cyr-en-Arthies et en fin d'année scolaire pour les écoles de Vienne-en-Arthies et Villers-en-Arthies.

VI. Sécurité

1. Exercices incendie

La coordinatrice rappelle que chaque année, 6 exercices liés à la sécurité doivent être mis en place : 3 exercices - incendie et 3 exercices dans le cadre du PPMS (1 mise à l'abri, 1 confinement, 1 intrusion).

Chaque directrice annonce les résultats de l'exercice incendie du 1^{er} trimestre :

Ecole	Jour et Horaire	Temps réalisé
Ecole maternelle de Vienne	27 septembre à 11h00	Evacuation en 39s - 1min 10 après appel
Ecole élémentaire de Villers	24 septembre à 15h10	Evacuation en 58 s - 1 min 15 s après appel
Ecole élémentaire de Saint Cyr	18 septembre à 10h30	Evacuation en 38s – 1 min 35s après appel

Un exercice PPMS a eu lieu aujourd'hui (16/10/18) pour les écoles de St Cyr-en-Arthies et Villers-en-Arthies. Il s'agit d'un exercice de mise à l'abri, déclenché par l'inspection. Tout s'est très bien déroulé.

2. Contrôles des extincteurs

Chaque directrice précise les dates des prochaines vérifications des extincteurs :

Ecole	Date
Ecole maternelle de Vienne - 2 extincteurs	A été vérifié 05/02/18
Ecole élémentaire de Villers - 4 extincteurs	A été vérifié 11/2017 .
Ecole élémentaire de Saint Cyr - 4 extincteurs	A été vérifié 20/02/18

3. Bilan des demandes – Nouvelles demandes

Ecole de Vienne :

Pas de demande

Ecole de Villers :

Pas de demandes concernant la sécurité.

Ecole de Saint-Cyr.

Pas de demandes concernant la sécurité.

VII. Travaux

Ecole	Travaux réalisés	Demandes en attente	Nouvelles demandes
Ecole maternelle de Vienne	Serrure porte a été changée Ligne téléphonique fonctionne	Réfection de la cour.	
Ecole élémentaire de Villers	Une nouvelle poubelle a été installée dans la cours de récréation. Les lumières de la classe de GS/CP ont été changées	Peinture de la classe 1 à l'endroit où l'ancien tableau a été enlevé.	
Ecole élémentaire de Saint Cyr		Réfection de la cour et de la rampe d'accès pour personnes à mobilité réduite.	

VIII. Equipement

Ecole	Demandes réalisées	Demandes en attente	Nouvelles demandes
Ecole maternelle de Vienne			
Ecole élémentaire de Villers		Changement d'ampoules dans la salle des « p'tits filous »	
Ecole élémentaire de Saint Cyr		Sécurisation accès internet. Maintenance de tout l'équipement informatique qui est obsolète.	Acquisition d'un ordinateur pour la direction et de deux bancs.

IX. Périscolaire

1. Cantine

Des parents s'inquiètent quant à la surveillance du personnel de cantine de l'école de St Cyr-en-Arthies. Il est rapporté une ambiance bruyante ; un langage peu adapté du personnel ainsi qu'un défaut de surveillance dû à l'utilisation de téléphones portables.

Mr Marais répond qu'il va intervenir auprès du personnel.

2. Garderie

Les parents sont interpellés par le comportement des adultes qui encadrent la garderie ainsi que le contenu de celle-ci : manque d'activités et de matériel, musique très forte qui empêche certains élèves de faire leurs devoirs, chorégraphies des animatrices pendant le temps du goûter, punitions longues et non adaptées, surveillance intermittente. Il est ajouté que des vidéos prises sur le temps de garderie (où figurent certains enfants) apparaissent sur la page « facebook » d'une animatrice.

Mme Binay répond qu'elle va faire le point avec le personnel. Mr Renard ajoute que depuis le 1er octobre, une personne supplémentaire est présente pour l'encadrement des enfants.

3. Transport scolaire

Des parents rapportent que l'accompagnatrice du bus est parfois en retard et que cela retarde le circuit effectué par le bus.

Mr Billoué répond que l'accompagnatrice est à l'heure.

4. Kermesse

Les parents d'élèves informent que le bénéfice de la kermesse 2018 est à discuter entre les parents d'élèves : la totalité pourrait être versée aux écoles ou une partie pourrait être réinvestie dans la kermesse 2019.

Les parents d'élèves annoncent la date de la kermesse 2019 : le vendredi 28 juin 2019.

Dates à noter :

Mme Barbosa rappellent les dates des prochains conseils d'écoles : : Mardi 19 février 2019 à 18h00 à St Cyr-en-Arthies (N°2) ; Mardi 18 juin 2019 à 18h00 à Vienne-en-Arthies (N°3).

Pour l'équipe enseignante
La Coordinatrice

Pour les Parents d'Elèves

Mairie de Vienne, Mr Billoué

Mairie de Vilers, Mr Renard

Mairie de St Cyr, Mme Pantic